LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Rodrigo Arenas et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris, relative au bilan financier et opérationnel de la Coopérative Carbone Paris

La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris ont créé en 2023 la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, société coopérative d'intérêt collectif dotée d'un capital de 1 254 200 euros.

L'objectif affiché est utile : orienter des financements vers des projets locaux de réduction, d'évitement ou de séquestration carbone, plutôt que vers des mécanismes de compensation lointains et difficilement contrôlables. Activité utile et louable sur le papier.

Toutefois, près de trois ans après sa création, l'activité réelle de cette structure demeure difficile à apprécier. Les éléments publics disponibles ne permettent pas d'identifier clairement les projets effectivement réalisés, les financements réellement mobilisés, ni les tonnes de CO_2 effectivement évitées ou séquestrées après vérification. Le principal exemple récent rendu public concerne un projet porté par Eau de Paris, encore présenté au stade de "projet notifié", pour 250 tonnes équivalent CO_2 seulement prévisionnelles.

Cette faible lisibilité interroge d'autant plus que la structure a connu deux directeurs généraux successifs depuis sa constitution. Elle contraste aussi avec d'autres outils municipaux récents, comme la SPL Foncière du Logement Abordable, créée en mars 2025, qui a déjà sécurisé près d'une dizaine d'opérations dès sa première année d'activité.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- Depuis sa création, combien de projets la Coopérative carbone a-t-elle effectivement contractualisés, financés et menés à terme, et combien de tonnes équivalent CO_2 ont été réellement vérifiées ?
- Quel montant total d'argent public a été engagé puis effectivement consommé dans cette structure, en distinguant la Ville de Paris, la Métropole, les établissements publics et les entreprises publiques ou parapubliques sociétaires ?
- Quel montant de financements privés extérieurs au sociétariat la coopérative a-t-elle réellement mobilisé à ce jour ?
- Au regard de son activité effective, de ses charges de fonctionnement et de sa trajectoire financière, la Ville peut-elle garantir qu'aucune recapitalisation, subvention exceptionnelle ou nouvel appel de fonds publics ne sera nécessaire d'ici la fin de la mandature ?